

Séance du 27 août 2024

L'an 2024, le 27 août à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Pierre Boulard, Danièle Chartrain, Olivier Champain, Michel Picault, Christophe Tertre, Christelle Copleutre, Philippe Chevalier, Gérard Thomas, Jean-Marie Glon

Excusés : Claire Van Schaik, Sonia Surblé, Michel Cormier (pouvoir à Jean-Marie Glon), Guy Daguéné

Absent : Jérôme Jousselin

A été nommée secrétaire de séance : Danièle Chartrain

1- Délibération n° D482024 – Animation pour le repas des aînés : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le contrat de l'association Accord Java pour un montant de 450,00 € TTC,
- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget 2024 au compte 623,
- **Charge** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à l'organisation des cérémonies et manifestations de signer le contrat d'engagement ainsi que tous les documents nécessaires.

2- Délibération n°D492024 – Droit de préférence parcelle C170 : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de renoncer à son droit de préférence pour le bien cadastré C170, sis au lieu-dit La Croix à Avezé,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette décision.

3- Délibération n° D502024 – Attribution du Fonds de concours 2024 – Achat d'un tracteur tondeuse autoporté : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** l'aide de 3 334,00 € allouée par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise en date du 1^{er} juillet 2024, au titre des Fonds de concours 2024 pour l'opération suivante : Thème Opérations diverses – Achat d'un tracteur tondeuse autoporté,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de l'opération	Coût prévisionnel en € HT	Partenaires financiers	Montant en €
Achat tracteur tondeuse autoporté	11 110,34 €	Fonds de concours	3 334,00 €
		Part restant à la commune	7 776,34 €
TOTAL	11 110,34 €	TOTAL	11 110,34 €

- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

4- Délibération – Renouvellement du contrat logiciel mairie : Reporté

5- Délibération n°D512024 – Renouvellement de la convention postale : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le renouvellement de la convention postale pour une durée de 6 ans,
- **Décide** de proposer les services complémentaires suivants :
 - dispositif Veiller sur mes parents,
 - vente de tablettes Ardoiz pour les seniors,
 - offre la Poste mobile.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce renouvellement.

6- Délibération – Adhésion au contrat collectif de prévoyance : En préparation pour présentation au Comité Social Technique

7- Délibération n°D522024 – Adhésion au service d'instruction des demandes de publicité extérieure : Approuvé

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer au service d'instruction des demandes de publicité extérieure proposé par la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.
- **Adopte** la convention relative au service d'instruction des demandes de publicité extérieure.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **Dit que** les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

- **Charge** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8- Délibération n°D532024 – Devis étude de faisabilité pour la rénovation de la salle polyvalente : Approuvé

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'atelier d'architecture Audevard pour un montant de 9 000,00 € HT, soit 10 800,00 € TTC,
- **Accepte** le devis de BET Bellec pour un montant de 4 000,00 € HT, soit 4 800,00 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis,
- **Dit que** la dépense sera mandatée en section d'investissement à l'article 203 à l'opération n°119,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette délibération.

9- Délibération n°D542024 – Etude de faisabilité pour la rénovation de la salle polyvalente : Demande de subvention programme ACTEE Chêne 4 : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** l'aide du programme ACTEE Chêne 4 auprès du département de la Sarthe pour l'étude de faisabilité de la rénovation de la salle polyvalente au taux de 50 % avec le bonus de 15 % pour les communes rurales, soit un taux d'aide global de 65 %,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

Origine des financements	Montant HT en €
Programme ACTEE Chêne 4 à hauteur de 65 %	8 450,00 €
Part restant à la commune	4 550,00 €
TOTAL HT en €	13 000,00 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer la demande d'aide du programme ACTEE Chêne 4 auprès du département de la Sarthe,
- **Atteste** que le projet est inscrit au budget de l'année 2024 en section d'investissement,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette délibération.

10- Délibération n°D552024 – Demande d'aide sociale : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne** un avis favorable pour que le Conseil départemental de la Sarthe aide cet administré au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement,
- **Décide** de ne pas accorder d'aide financière à l'administré pour le règlement de sa facture d'énergie.

11- Délibération n°D562024 – Demande de location de la salle polyvalente par l'association Croqueurs de Pommes : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de louer à titre gracieux la salle polyvalente le dimanche 25 février 2025 à l'association Croqueurs de pommes pour leur bourse aux greffons,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à la présente délibération.

12- Délibération n°D572024 – Demande de location de la salle polyvalente par le VSF Athlétisme : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de louer la salle polyvalente au VSF Athlétisme pour son activité Ahtlé Fit, le mercredi de 18h15 à 19h45 du 16 octobre 2024 au 30 avril 2025,
- **Décide** que le tarif de location de la salle polyvalente sera de 170,00 € pour la période hivernale d'octobre à mai,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à la présente délibération.

13- Délibération n°D582024 – Demande de modification de location de la salle polyvalente : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** que le tarif complémentaire pour la location de la salle pour le dimanche 1^{er} septembre 2024 sera de 81,00 €,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à la présente délibération.

14- Délibération n°D592024 – Avis sur le projet de fusion du SAEP de la région de Dollon et du SAEP de la région du Perche Sarthois – le Vairais : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne** un avis favorable au projet de périmètre et au projet de statuts issus de la fusion du SAEP de la région de Dollon et de du SAEP de la région du Perche Sarthois – le Vairais,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à la présente délibération.

DIVERS

- **Attribution du Fonds vert** : Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal du courrier de la Préfecture de la Sarthe nous informant de l'attribution d'une subvention de 6 868,00 € au titre du fonds vert pour le projet de rénovation de l'éclairage public, soit 15 %.

- **Attribution de la subvention ACTEE Chêne 3** : Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal du courriel de l'Atesart nous informant que la candidature du département à ACTEE Chêne 3 a été retenue et validée pour l'audit énergétique de la salle polyvalente et de la mairie et son logement. Monsieur le Maire précise que lors de sa séance du 28 mai 2024, le Conseil municipal n'a retenu que l'audit énergétique de la salle polyvalente. La subvention sera diminuée en conséquence.

- **Boulangerie** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un potentiel boulanger serait intéressé pour s'installer à Avezé. Monsieur le Maire précise que n'ayant pas de matériel, il demande à la commune d'investir dans le matériel. Le coût estimé pour du matériel d'occasion serait de 40 000,00 € à 70 000,00 €. Le Conseil municipal, après délibération, ne donne pas de suite favorable à cette proposition.

- **Gestion du site internet** : Monsieur Olivier Champain informe le Conseil municipal que le site internet de la commune est régulièrement attaqué. Cela nécessite des interventions de plus en plus fréquemment. Monsieur Olivier Champain propose au Conseil municipal de se renseigner pour une prestation de services pour la maintenance du site actuel ou pour créer un nouveau site incluant une maintenance du site.

- **Location du garage situé au 1 rue de la Poste** : Monsieur Michel Picault rappelle au Conseil municipal que la consommation électrique du garage situé au 1 rue de la Poste dépasse le tarif de la location. Après étude des factures, le locataire est redevable de la somme de 225,00 € correspondant à la régularisation des charges récupérables pour l'année 2023 (abonnement + consommations), déduction faite des charges récupérables facturées mensuellement. Le Conseil municipal propose de faire un avenant au contrat de location pour modifier le montant des charges récupérables versées mensuellement afin que le locataire n'est pas une telle régularisation les prochaines années.